



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

BUREAU INTER-ARTS

Bureau Inter-arts : Subventions de voyage aux artistes

Veuillez suivre les trois étapes ci-dessous pour présenter cette demande :	
1^{re} étape	Lisez les lignes directrices pour connaître l'objet du programme, les candidats et les activités admissibles, le montant des subventions, le processus et les critères d'évaluation, etc.
2^e étape	Lisez la section intitulée Renseignements importants . Si vous avez encore des questions concernant le programme ou le processus de demande, communiquez avec l'agente de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous. Pour une première demande, veuillez communiquer avec l'agente de programme plusieurs semaines avant la date limite.
3^e étape	Remplissez toutes les sections du formulaire de demande ci-joint. Assurez-vous, à l'aide de la liste de vérification (partie E du formulaire), que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et inclus toute la documentation d'appui requise.

Le Conseil des arts du Canada, engagé à respecter l'équité et l'inclusion, accueille les demandes provenant des diverses communautés autochtones, culturelles et régionales, ainsi que de personnes handicapées.

Date limite

En tout temps avant votre date de départ jusqu'au 31 janvier 2017

Les candidats qui souhaitent avoir une réponse avant leur départ doivent envoyer leur demande au moins **huit semaines avant la date de leur départ**.

Les demandes incomplètes, mises à la poste après votre date de départ ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées par le Conseil des arts du Canada.

Renseignements supplémentaires

Lys Stevens

Agente de programme

Bureau Inter-arts

Conseil des arts du Canada

150, rue Elgin, C. P. 1047

Ottawa (Ontario) K1P 5V8

lys.stevens@conseildesarts.ca

1 800 263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 4679

ATS : 1-866-585-5559

IAG3F 09-14



LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME

<p>Mandat du Bureau-Inter-Arts</p>	<p>Le Bureau Inter-arts encourage et soutient la diversité créatrice, le dynamisme, la reconnaissance et l'excellence des pratiques inter-arts.</p> <p>Dans le cadre de son mandat, le Bureau Inter-arts met en œuvre des programmes de financement pour les artistes professionnels, les collectifs, les groupes et les organismes. Ces programmes s'ajoutent aux autres programmes de subvention du Conseil des arts du Canada.</p> <p>En plus de ses programmes, le Bureau Inter-arts vise à générer et à partager des connaissances et de l'information sur les pratiques artistiques actuelles et émergentes dans le cadre de son mandat, à la fois au sein du Conseil des arts du Canada et avec les communautés artistiques.</p>
<p>Description du programme</p>	<p>Les subventions de voyage aux artistes aident les artistes, les critiques d'art et les commissaires/conservateurs d'art indépendants professionnels canadiens actifs dans des pratiques inter-arts à voyager dans le cadre d'occasions qui auraient un impact significatif sur le développement de leur pratique artistique et de leur carrière au Canada ou à l'étranger.</p> <p>Ce programme comporte trois catégories d'activités admissibles : Voyage de présentation, Voyage pour participer à des résidences d'artistes et Voyage de perfectionnement professionnel y inclut les activités d'accès aux marchés.</p>
<p>Objectifs du programme</p>	<p>Dans le cadre de ce programme, le Bureau Inter-arts vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soutenir la diversité des pratiques, des voix et de la vision des pratiques inter-arts; • favoriser l'exploration ou le développement artistique ou la création d'œuvres ainsi que les stratégies de perfectionnement professionnel et d'accès aux marchés ou le développement de connaissances; • soutenir des activités qui favorisent l'engagement du public et qui lui donnent des occasions de participer ou faire l'expérience d'une pratique inter-arts.
<p>Candidats admissibles</p>	<p>Pour être admissible, vous devez être citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions. Vous n'êtes pas tenu d'habiter au Canada au moment où vous présentez votre demande.</p> <p>Selon le Conseil des arts, un artiste professionnel est un artiste qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • a reçu une formation spécialisée dans son domaine (pas nécessairement dans un établissement d'enseignement); • est reconnu comme tel par ses pairs (artistes de la même tradition artistique); • s'engage à consacrer plus de temps à sa pratique artistique si sa situation financière le lui permet; • a déjà présenté des œuvres en public ou a publié des livres. <p>Pour être considéré comme un artiste professionnel à ce programme, vous devez aussi avoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • maintenu une pratique inter-arts pendant au moins un an avant de soumettre votre demande; • présenté des œuvres ou s'être produit en public pendant au moins un an dans une pratique inter-arts; • au moins deux présentations publiques vérifiables (ou des publications pour les critiques et commissaires/conservateurs) dans une pratique inter-arts.

<p>Candidats admissibles (suite)</p>	<p>Critiques et commissaires/ conservateurs d'art indépendants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Doivent œuvrer dans une pratique inter-arts. • Le critique d'art doit avoir publié au moins trois articles, documents ou textes portant sur une exposition. • Le conservateur doit avoir conçu et présenté en public au moins trois programmes d'œuvres d'art. <p>Vous n'êtes pas admissible si vous êtes inscrit à temps plein à un programme de premier cycle dans une école, un collège ou une université.</p> <p>Les étudiants inscrits à un programme d'études supérieures sont admissibles uniquement s'ils satisfont à la définition que donne le Conseil des arts de l'artiste professionnel dans ce programme et si le programme qu'il propose n'est pas lié à son programme d'études. Une lettre du directeur de programme du candidat permettant de confirmer cette information doit accompagner la demande.</p> <p>Veillez noter que le fait de satisfaire aux critères ne garantit pas que vous obtiendrez une subvention.</p>
<p>Activités admissibles</p>	<p>Ce programme appuie les activités artistiques d'exploration et d'intégration entraînant des formes hybrides se situant hors des disciplines existantes du Conseil des arts. L'on réfère à ces activités en tant que « pratiques inter-arts ».</p> <p>Bien qu'elles ne soient pas définies par une esthétique particulière, les pratiques inter-arts sont le plus souvent caractérisées par des combinaisons novatrices de pratiques artistiques traditionnelles et contemporaines, de genres, de technologies, d'influences culturelles, d'engagements sociaux ainsi que de perspectives et médias divers.</p> <p>Ce programme appuie aussi les activités en arts du cirque contemporains ou de collaboration entre les artistes et la communauté qui correspondent à la définition des pratiques inter-arts énoncée ci-dessus. Veuillez consulter le site web du Conseil des arts pour des exemples de pratiques et de projets subventionnés précédemment et pour obtenir de plus amples renseignements contextuels.</p> <p>1. Voyage de présentation soutient les voyages entrepris en réponse à une invitation vous demandant de présenter au public vos œuvres ou vos idées, au Canada ou à l'étranger.</p> <p>L'hôte doit être un organisme artistique ou culturel professionnel. Pour être considéré comme professionnel, un organisme doit payer un cachet ou des honoraires aux artistes, aux critiques et aux commissaires/conservateurs d'art participants. Des contributions en espèces équivalentes versées en remplacement d'un cachet ou d'honoraires peuvent être considérées comme un paiement acceptable. La lettre d'invitation doit contenir des détails sur les contributions en espèces offertes.</p>

<p>Activités admissibles (suite)</p>	<p>2. Voyage pour participer à des résidences d'artistes soutient les voyages liés à la participation à une résidence d'artiste professionnel, au Canada ou à l'étranger.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vous devez avoir été retenu à la suite d'un processus de sélection. • L'organisme d'accueil doit offrir une aide sous la forme d'une bourse confirmée, d'un cachet ou d'une contribution à vos indemnités journalières et à vos frais d'hébergement. • L'hôte qui n'est pas un organisme artistique ou culturel sera considéré comme un hôte admissible s'il fournit une résidence artistique dans un contexte professionnel (il vous incombe de trouver votre propre milieu de résidence). • La durée de la résidence ne doit pas excéder 12 semaines. <p>Si vous désirez participer à une résidence de plus de 12 semaines, vous pouvez présenter une demande au programme Bureau Inter-Arts : Subventions aux artistes (la date limite est le 1^{er} mai).</p> <p>3. Voyage de perfectionnement professionnel y inclut les activités d'accès aux marchés soutient les voyages entrepris pour assister ou participer à une occasion de perfectionnement artistique professionnel ou d'accès aux marchés (atelier, symposium, conférence ou cours) à l'extérieur de votre région, au Canada ou à l'étranger.</p> <p>L'activité doit avoir lieu au sein d'un organisme artistique ou culturel professionnel ou auprès de professionnels des arts ou de la culture dans le cadre d'un programme de mentorat ou d'initiatives visant à faire progresser votre pratique professionnelle. Un organisme non artistique ou culturel sera considéré s'il fournit une occasion de perfectionnement artistique professionnel ou d'accès aux marchés dans un contexte professionnel.</p> <p>Toutes les activités</p> <p>Vous devez vous rendre à une destination située à plus de 500 kilomètres de votre région.</p> <p>Votre demande peut porter sur plus d'une destination pour un même voyage (p. ex. : de Vancouver à Montréal pour une activité, de Vancouver à Toronto pour une autre, et retour à Montréal).</p> <p>D'autres occasions d'aide aux voyages pour les artistes ou les organismes artistiques œuvrant dans une forme d'art soutenue par le Bureau Inter-arts sont offertes par le Bureau du développement des publics et des marchés et par l'Initiative d'accroissement de la capacité : subventions de voyage du Bureau de l'équité et le Bureau Inter-arts : Subventions de tournées aux artistes et aux organismes.</p> <p>Communautés artistiques autochtones, de diverses cultures, de langue officielle en situation minoritaire et des personnes sourdes et/ou handicapées</p> <p>Le Bureau Inter-arts appuie la pluralité des voix dans la communauté inter-arts ainsi que le développement des publics. Les artistes admissibles qui entreprennent des activités ou initiatives particulières dirigées par des artistes autochtones, de diverses cultures, de langue officielle en situation minoritaire et/ou des personnes sourdes et/ou handicapées ou qui mobilisent ces artistes sont invités à inclure ces renseignements dans leur demande pour que les pairs évaluateurs puissent en tenir compte.</p>
---	---

<p>Activités admissibles (suite)</p>	<p>Activités non admissibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projets commerciaux ou industriels; • Projets d'étudiants; • Projets éducatifs; • Conception ou mise au point de programmes informatiques. <p>Restrictions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les activités qui font l'objet d'une autre demande de soutien financier ou qui ont déjà été financées par le Conseil des arts ne sont pas admissibles à ce programme. • Les activités admissibles au soutien d'autres programmes du Conseil des arts ne sont pas admissibles à ce programme. • Si votre demande n'est pas retenue, vous ne pouvez soumettre votre projet qu'une seule autre fois dans le cadre du même programme.
<p>Montant des subventions</p>	<p>Montants disponibles</p> <p>Vous pouvez demander l'un des montants fixes suivants pour payer une partie de vos frais de déplacement, d'après les tarifs excursion : 500 \$, 750 \$, 1 000 \$, 1 500 \$, 2 000 \$ ou 2 500 \$. Les montants de 2 000 \$ et de 2 500 \$ sont offerts seulement s'il s'agit d'un voyage à destination ou en partance du nord du Canada, ou d'un voyage à l'étranger, sauf aux États-Unis ou en Europe. Vous pourriez ne pas recevoir le montant total demandé.</p> <p>Ces subventions ne peuvent pas servir à financer un voyage effectué avant la date de présentation des demandes.</p> <p>Les montants des subventions sont calculés en fonction des tarifs les plus économiques entre votre résidence et le lieu où se tiendra l'activité.</p> <p>Vous devez justifier le montant que vous demandez et fournir un devis des frais de déplacement émis par une compagnie de transport ou une agence de voyages, sans quoi votre demande sera jugée inadmissible.</p> <p>Dépenses admissibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frais de déplacement (p. ex. : coût du billet d'avion, de train ou d'autobus); • Frais d'utilisation du véhicule d'un particulier ou d'une voiture louée (dans les cas où aucun autre moyen de transport public n'est disponible). <p>Dépenses non admissibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frais d'hébergement; • Indemnités journalières; • Frais d'expédition; • Frais d'inscription à des activités de formation ou de perfectionnement professionnel.

<p>Soutien pour l'accès aux services</p>	<p>Les candidats handicapés ou sourds peuvent soumettre une demande de financement supplémentaire pour couvrir les dépenses de certains services spécifiques qui sont requis afin de prendre part aux activités admissibles proposées. Le Conseil des arts du Canada peut défrayer une partie des dépenses liées à l'accès aux services et en fonction de la disponibilité des fonds.</p> <p>Dépenses admissibles</p> <p>Les dépenses admissibles peuvent comprendre, sans en exclure d'autres, les services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • interprétation du langage gestuel; • préposé personnel; • guide; • location d'équipement spécialisé. <p>Dépenses non admissibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépenses en immobilisations importantes (par exemple, l'achat d'un fauteuil roulant, d'un véhicule ou d'un ordinateur, ou des rénovations) • Services et soutien pour lesquels une personne reçoit déjà une aide financière • Services et soutien qui ne sont pas directement liés aux activités soutenues par la subvention. <p>Si vous désirez présenter une demande de soutien pour l'accès aux services, veuillez remplir le formulaire de demande. Les renseignements que vous fournirez sont confidentiels et ne seront pas transmis au comité d'évaluation. Seuls les employés du Conseil des arts évalueront votre demande au cas par cas. Si vous avez des questions concernant votre demande, veuillez communiquer avec l'agente de programme.</p>
<p>Évaluation des demandes</p>	<p>Processus d'évaluation</p> <p>Les demandes seront évaluées à l'interne par un comité d'agents de programme. Les décisions en matière de subventions sont fondées sur la disponibilité des fonds et sur la qualité globale du projet par rapport aux autres demandes admissibles dans le cadre de ce concours national.</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Le comité d'évaluation fondera l'examen des demandes en rapport avec les objectifs du programme et sur les critères pondérés présentés ci-dessous.</p> <p>L'évaluation tient compte de votre demande écrite et de la documentation et du matériel d'appui fournis.</p> <p>Mérite artistique (60 %)</p> <ul style="list-style-type: none"> • La qualité artistique du travail du candidat, selon le matériel fourni; • Le mérite artistique des activités proposées, y inclus les processus et les stratégies.

<p>Évaluation des demandes (suite)</p>	<p>Incidence (20 %)</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'incidence possible des activités proposées sur le développement artistique des artistes et des organismes participants; • L'incidence possible sur le milieu artistique ou les communautés artistiques. <p>Viabilité (20 %)</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ampleur et la portée des activités qui correspondent aux capacités du candidat; • La clarté des rôles; • L'équilibre raisonnable entre les sources de revenus; • Un budget équilibré (où le total des revenus correspond au total des dépenses). <p>Priorités de financement</p> <p>Après avoir évalué les demandes de la manière décrite ci-dessus, le comité établira les priorités des demandes recommandées aux fins de soutien financier. Dans le cas des demandes à égalité de mérite et de fonds limités, le comité prendra en considération l'engagement du Conseil des arts du Canada à respecter l'équité et l'inclusion relativement aux demandes provenant des diverses communautés autochtones, culturelles et régionales, y compris les personnes handicapées et/ou sourdes.</p> <p>Considérations d'ordre éthique et de sécurité</p> <p>Les projets doivent satisfaire à toutes les normes d'éthique et de sécurité pertinentes et nécessaires à leur réalisation à un niveau professionnel. Tout projet impliquant une activité comportant des enjeux d'éthique ou de sécurité potentiels (par exemple, la participation d'animaux ou un travail artistique pouvant constituer un risque de blessure ou de dommage au candidat ou à d'autres parties) devra être appuyé par des documents attestant que tous les risques prévisibles ont été envisagés. Ces documents, sous forme d'autorisations, d'exonérations, de lettres ou d'autres documents, doivent être annexés à votre demande comme documentation d'appui.</p> <p>Projets de collaboration entre les artistes et la communauté</p> <p>Lors de l'évaluation de projets où le candidat a identifié comme but principal la collaboration entre les artistes et la communauté, le comité d'évaluation par les pairs prendra également en considération les critères d'évaluation suivants :</p> <p><i>Définition</i></p> <p>Un processus artistique par lequel les artistes professionnels et les membres de la communauté travaillent ensemble en tant que partenaires créateurs dans des projets de collaboration. Les activités et les projets sont des réalisations conjointes dans lesquelles le processus de collaboration a une importance égale à celle de l'art créé, et où il y a partage de la prise de décision et de la prise en charge des résultats du projet.</p>
---	---

Évaluation des demandes (suite)	<p><i>Critères d'évaluation</i></p> <p>Mérite artistique</p> <ul style="list-style-type: none">• Le mérite du processus de collaboration proposé, dans lequel sont clairement et adéquatement énoncées les stratégies qui assurent le succès de la collaboration.• Le mérite artistique de l'organisme, du collectif et des artistes impliqués dans le projet. <p>Incidence</p> <ul style="list-style-type: none">• La pertinence du programme de travail pour les membres de la communauté et les artistes participants;• L'incidence potentielle des activités sur le public. <p>Viabilité</p> <ul style="list-style-type: none">• La capacité de l'artiste de réaliser les activités proposées, mise en évidence par ses ressources, ses compétences spécialisées et ses réalisations antérieures.
--	---

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Traitement de la demande	<p>Présentation de la demande</p> <p>Vous pouvez soumettre votre demande par la poste ou par voie électronique, à l'aide de Si! Subventions sur Internet.</p> <p>Veillez noter que si vous utilisez Si! Subventions sur Internet, vous devez soumettre tous vos documents d'appui en ligne. Avant de commencer, assurez-vous que vos documents et votre matériel d'appui sont dans un format électronique approprié. Pour plus de détails, consultez le formulaire de demande.</p> <ul style="list-style-type: none">• Vous devez fournir tous les renseignements et tout le matériel d'appui demandé.• Le Conseil des arts décidera de l'admissibilité de votre demande en fonction des renseignements fournis.• Vous devez soumettre uniquement le matériel exigé. Le matériel supplémentaire ne sera pas présenté au comité d'évaluation.• Choisissez soigneusement votre documentation et votre matériel d'appui, car les membres du comité ne peuvent consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande.• Ne soumettez pas de documents originaux. Le Conseil des arts n'est pas responsable de la perte ou l'endommagement des documents soumis avec la demande.• Il est important d'informer le Conseil des arts de tout changement dans vos coordonnées. <p>Format et mise en page</p> <p>Pour les demandes envoyées par la poste, une copie de tous les documents demandés ainsi que le formulaire de demande doivent être soumis :</p> <ul style="list-style-type: none">• imprimés d'un seul côté;• sur des feuilles distinctes de papier blanc (format lettre 8 ½ po x 11 po);• avec une police de couleur noire d'au moins 11 points;• avec trombones (les documents ne doivent pas être reliés, montés sous plastique ou agrafés.) <p>Évitez les formats inhabituels, car les documents photocopiés pourraient être difficiles à lire.</p> <p>Accusé de réception</p> <p>Le Conseil des arts vous enverra un accusé de réception indiquant que votre demande a été reçue. Cet avis ne constitue pas une confirmation de l'admissibilité de votre demande.</p>
---------------------------------	---

<p>Traitement de la demande (suite)</p>	<p>Délai de traitement</p> <p>Vous serez informé des résultats de votre demande dans les huit semaines qui suivent la réception de leur demande. Le Conseil des arts ne communique aucun résultat par téléphone ou par courrier électronique.</p> <p>Si vous avez rempli le formulaire de demande en utilisant Si! Subvention sur Internet, vous recevrez un courriel vous avisant de vérifier le statut de votre demande pour en connaître le résultat.</p> <p>Vous pouvez consulter la Liste des bénéficiaires sur le site web du Conseil des arts du Canada.</p>
<p>Renseignements personnels</p>	<p>La Loi sur la protection des renseignements personnels donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. Le Conseil des arts du Canada, qui est tenu de se conformer aux exigences de cette loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans divers fichiers réservés à cette fin. Vous trouverez une description de ces fichiers dans Info Source, une publication du gouvernement fédéral accessible sur Internet. Aux termes de la Loi sur l'accès à l'information, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande.</p> <p>Dans le cadre de ce programme, le Conseil des arts vous demande d'indiquer votre année de naissance sur le formulaire d'inscription. Les renseignements personnels que vous fournissez sur le formulaire ne serviront pas à l'évaluation de votre dossier et ne seront pas transmis aux membres des comités d'évaluation.</p> <p>Pour des raisons de planification et d'évaluation des programmes, le Conseil des arts du Canada pourrait parfois, à titre confidentiel, fournir des renseignements concernant des demandes de subvention ou des prix à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.</p>
<p>Conditions rattachées à la subvention</p>	<p>Avant de présenter une demande de subvention, veuillez prendre connaissance des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vous ne pouvez pas présenter de nouvelle demande de subvention tant que le Conseil des arts n'a pas reçu et approuvé tous les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis. • Vous pouvez soumettre au Conseil des arts une seule demande de subvention de voyage par année (du 1^{er} mars au 28 février). <p>Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution de la subvention que vous recevrez si votre demande est retenue. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous.</p> <p>Versement de la subvention</p> <p>Le Conseil des arts versera la subvention une fois qu'il aura obtenu le formulaire d'avis de réception et que vous aurez respecté les conditions indiquées dans l'avis d'attribution de la subvention.</p>

<p>Conditions rattachées à la subvention (suite)</p>	<p>Imposition des subventions</p> <p>Les subventions du Conseil des arts sont imposables. Le Conseil envoie des feuillets T4A au moment voulu, pour les subventions et les bourses versées à des particuliers. Pour toute question relative à l'impôt, veuillez vous adresser à l'Agence du revenu du Canada ou au ministère du Revenu de votre province ou territoire.</p> <p>Modifications aux activités proposées</p> <p>Si vous ne parvenez pas à utiliser la subvention, en tout ou en partie, pendant la période indiquée dans votre demande ou que vous décidez de ne pas mener à terme le projet ou le programme de travail que vous vous proposiez de réaliser, vous devez en informer par écrit sans délai le Conseil des arts.</p> <p>L'agente de programme doit approuver toute modification à vos activités subventionnées (par exemple, au budget des activités, au personnel clé responsable de la création ou à la date où doit commencer ou prendre fin le projet) avant que vous procédiez au changement.</p> <p>Mention de l'aide du Conseil des arts du Canada</p> <p>Vous devez mentionner l'aide reçue du Conseil des arts du Canada dans tout matériel de promotion lié à la subvention. Des précisions sur la politique du Conseil des arts à ce sujet seront jointes à l'avis d'attribution de la subvention.</p> <p>Rapport final</p> <p>Vous devrez soumettre un rapport final sur la manière dont vous avez utilisé la subvention à la date indiquée dans l'avis d'attribution de la subvention.</p> <p>Si vous avez besoin de reporter la date de remise du rapport final, vous devez remplir et soumettre le formulaire « Demande de report - date de remise du rapport final », qui se trouve sur le site web du Conseil des arts.</p>
---	--



Conseil des arts Canada Council
du Canada for the Arts

Bureau Inter-arts : Subventions de voyage aux artistes

Les renseignements que vous fournirez sur les deux premières pages ne seront pas transmis au comité d'évaluation.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Nom du candidat (nom légal complet) : M^{me} M. Année de naissance : _____

Nom de famille

Prénoms

Adresse permanente :

Adresse postale, si elle diffère de l'adresse permanente :

Adresse municipale et numéro d'appartement ou de local

Adresse municipale et numéro d'appartement ou de local

Ville Province ou territoire Code postal

Ville Province ou territoire Code postal

Téléphone

Téléphone

Courriel

Site web

DÉCLARATION

Je permets au Conseil des arts du Canada d'ajouter mon nom et mon adresse et courriel à sa liste d'envoi :
(Seul le Conseil des arts utilisera cette information, entre autres pour les sondages.) Oui Non

Je préfère communiquer avec le Conseil des arts du Canada en : français anglais

Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :

- Je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions.
- J'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme, qui sont énoncés dans les lignes directrices et j'y suis satisfait.
- Je sais que je peux soumettre au Conseil des arts une seule demande de subvention de voyage par année financière (du 1er mars au 28 février).
- Je comprends que je ne suis pas admissible à ce programme tant que les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis pour toute subvention que j'ai obtenue du Conseil des arts n'ont pas été reçus et approuvés.
- J'accepte les conditions du programme et je conviens de respecter la décision du Conseil des arts.
- Je sais que le Conseil des arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices.

Je confirme que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Signature (une signature originale est requise)

Date

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS/ IAFO3F 09-14

SOUTIEN POUR L'ACCÈS AUX SERVICES (le cas échéant)	
<p>Les candidats handicapés ou sourds peuvent soumettre une demande de financement supplémentaire pour couvrir les dépenses de certains services spécifiques qui sont requis afin de prendre part aux activités admissibles proposées. Veuillez consulter la section Soutien pour l'accès aux services des lignes directrices du programme pour plus de détails.</p> <p>Montant total demandé: _____ \$</p> <p>Étant donné que le soutien pour l'accès aux services ne fait pas partie du montant de la subvention, veuillez ne pas inclure le montant total ci-haut mentionné dans votre budget des activités proposées.</p>	
DESCRIPTION	Montant demandé
<p>Veuillez décrire les services et les soutiens requis, ainsi que les dépenses qui y sont associées.</p>	
<p>Exemple : Les animateurs d'atelier auront besoin d'interprètes du langage gestuel pour communiquer avec moi durant l'atelier. Je vais devoir embaucher deux interprètes pour une période de trois heures au taux horaire de 80 \$ chacun, plus les frais de déplacement depuis une ville avoisinante (deux billets d'autobus à 75 \$ chacun). Montant total : $(3 \times 80 \times 2) + (75 \times 2) = 630$ \$.</p>	630 \$
<p>Montant total demandé Vous devez arrondir les montants à la centaine de dollars près.</p>	



Bureau Inter-arts : Subventions de voyage aux artistes

Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis au comité d'évaluation.

- Le Conseil des arts du Canada exige une seule copie de ce formulaire par demande.
- Votre formulaire de demande ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit.
- Si vous remplissez votre formulaire de demande à l'ordinateur, veuillez reproduire la présentation ci-dessous.

PARTIE A – NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE DU CANDIDAT

Nom du candidat (nom légal complet)

Nom de famille

Prénoms

Ville (lieu de résidence permanente)

Province ou territoire

PARTIE B – DESCRIPTION DE LA SUBVENTION DEMANDÉE

Catégorie de la subvention sollicitée (vous pouvez présenter une demande dans plus d'une catégorie) :

- Voyage de présentation Voyage pour participer à des résidences d'artistes
 Voyage de perfectionnement professionnel et d'accès aux marchés

Type d'activité artistique visé par cette demande (ne cochez qu'une seule case) :

- Pratique inter-arts Pratique inter-arts avec collaboration entre les artistes et la communauté*

* Ces demandes seront étudiées en fonction des critères d'évaluation relatifs à la collaboration entre les artistes et la communauté

Genre de pratique inter-arts : _____

Indiquez le montant de la subvention que vous demandez:

- 500 \$ 750 \$ 1 000 \$ 1 500 \$ 2 000 \$ 2 500 \$

Remarque : Les montants de 2 000 \$ et 2 500 \$ sont accordés seulement s'il s'agit d'un voyage à destination ou en partance du Nord du Canada, ou d'un voyage à l'étranger, sauf aux États-Unis ou en Europe.

Décrivez le voyage que vous souhaitez entreprendre (en 15 mots ou moins) :

Événement : _____

Destination(s) (indiquez le pays et la ville) :

Dates d'arrivée et de départ :

Identifiez **deux** présentations publiques, **vérifiables** (ou publications pour les critiques et commissaires) dans une pratique inter-arts, qui ont eu lieu avant la soumission de la demande. Identifiez le titre de la présentation ou publication, le lieu/contexte de la présentation, le mois/année de réalisation ainsi que la relation à une pratique inter-arts.

1. _____

2. _____

PARTIE C – DOCUMENTATION D’APPUI

En plus du formulaire de demande dûment rempli, vous devez soumettre la documentation d’appui indiquée ci-dessous. Le matériel d’appui audiovisuel ne vous sera pas retourné.

Pour tous les candidats

- Un document d’une page décrivant le motif et l’objet de votre voyage en fonction des objectifs du programme et des critères d’évaluation indiqués dans les lignes directrices du programme (maximum d’une page)
- Des images numériques et/ou des articles audiovisuels ou audio
- Une liste de toute autre aide financière demandée ou reçue pour ce voyage
- Un devis des frais de déplacement émis par une compagnie de transport ou une agence de voyages
- Une lettre du directeur de votre programme d’études supérieures (pour les étudiants des cycles supérieurs seulement)
- Un curriculum vitae à jour (maximum de **trois pages**)
- Pour les projets impliquant une activité ayant des enjeux d’éthique ou de sécurité potentiels : autorisations, exonérations, lettres ou autres documents qui indiqueront comment ces éléments seront gérés.

Pour les critiques et les conservateurs indépendants seulement

- Une description du programme de travail proposé
- Des copies de trois textes dont vous êtes l’auteur et qui ont été publiés.

Voyage de présentation

- La lettre d’invitation
- Une lettre dans laquelle l’organisme d’accueil confirme son intention de verser un cachet ou des honoraires pour la présentation/activité, ou de fournir des contributions en nature
- Dans le cas d’une participation à un groupe d’experts, un extrait ou un résumé du document que vous présenterez.

Voyage pour participer à des résidences d’artistes

- La lettre d’invitation
- Une confirmation écrite décrivant la contribution financière de l’organisme d’accueil
- Une description des établissements (ateliers de travail ou établissements de recherche).

Voyage de perfectionnement professionnel y inclut les activités d’accès aux marchés

- Des renseignements sur l’activité de perfectionnement professionnel ou d’accès aux marchés
- Une brève description, une brochure produite ou un lien (adresse URL) vers le site web de l’organisme hôte ou du professionnel des arts ou de la culture, expliquant bien le contexte propre à l’activité de perfectionnement professionnel ou d’accès aux marchés.

Voyage lié à des activités de collaboration entre les artistes et la communauté (PCAC)

- Une ou des lettres confirmant le projet de collaboration avec la communauté

PARTIE D1 – LIGNES DIRECTRICES POUR LES FICHIERS AUDIOVISUELS**Matériel d'appui audiovisuel**

Vous pouvez soumettre soit :

- **quinze** images fixes numériques et **un** échantillon vidéo ou audio de **cinq minutes**
OU
- **deux** échantillons vidéo ou audio de **cinq minutes chacun**.

Le matériel d'appui est un élément essentiel de la demande de subvention; il aide le comité d'évaluation à évaluer le mérite artistique de votre projet. Comme les membres du comité disposent d'un temps limité pour évaluer chaque demande, votre matériel d'appui doit contenir le matériel qui vous représente le mieux et votre projet. Le matériel d'appui ne vous sera pas retourné.

Veillez compléter la Partie D2 OU la Partie D3 pour identifier le matériel d'appui que vous voulez présenter au comité d'évaluation par les pairs.

IMPORTANT : Si le matériel d'appui joint à votre demande ne respecte pas les lignes directrices ci-dessous, votre demande pourrait être considérée comme incomplète et être retirée du concours. Vérifiez votre matériel d'appui avant de le soumettre pour vous assurer que le format convient. Il vous incombe de vous assurer que tout le matériel de soutien parvienne au Conseil des arts intact et lisible.

Spécifications des fichiers audiovisuels :

Le nom des fichiers doit être présenté comme suit : **01initialesannéetitre.jpg** (numéro de l'image, initiales du candidat, année de réalisation, titre de l'œuvre). N'utilisez ni ponctuation, ni espaces, ni caractères spéciaux dans les noms de fichier. Ces derniers ne doivent pas contenir plus de 45 caractères.

Les fichiers d'images doivent être :

- en format JPEG (.jpg, .jpeg)
- en mode couleur RVB
- d'au plus 1,5 Mo

Les fichiers audiovisuels doivent être :

- compatibles avec VLC Media Player (pour en savoir plus, consultez le www.videolan.org/vlc/)
- d'un maximum de 60 images par seconde
- d'une résolution maximale de 1 080p (ou format de l'image de 1 920 x 1 080)
- d'au plus 4 Go

Les fichiers multimédias doivent être :

- sur DVD, sur CD ou sur une clé USB (les fichiers doivent se trouver dans un seul dossier)
- conformes au format NTSC de la région 1 (DVD vidéo)

PARTIE D2 – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU MATÉRIEL D'APPUI AUDIOVISUEL SOUMIS

Identifiez clairement votre matériel et remplissez les sections ci-dessous. Inscrivez vos articles dans l'ordre où vous voulez qu'ils soient présentés.

IMAGES NUMÉRIQUES

N°	Titre	Date	Médium	Dimensions
01				
02				
03				
04				
05				
06				
07				
08				
09				
10				
11				
12				
13				
14				
15				

ÉCHANTILLON VIDÉO OU AUDIO (maximum de 5 minutes)**Titre ou description :**

Rôle du candidat :

Date d'achèvement :

Brève description de la façon dont ce matériel se rapporte au projet proposé :

Durée : _____ Numéro de piste : _____ Temps indiqué _____

Type de fichier (CD, DVD, clé USB, .wma, .mp3, .mov, etc.) : _____

Instructions spéciales de visionnement ou d'audition, s'il y a lieu :

PARTIE D3 – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU MATÉRIEL D'APPUI AUDIOVISUEL SOUMIS

Identifiez clairement votre matériel et remplissez les sections ci-dessous. Inscrivez vos articles dans l'ordre où vous voulez qu'ils soient présentés.

Article 1

Titre ou description :

Rôle du candidat :

Date d'achèvement :

Brève description de la façon dont ce matériel se rapporte au projet proposé :

Durée : _____ Numéro de piste : _____ Temps indiqué : _____

Type de fichier (CD, DVD, clé USB, .wma, .mp3, .mov, etc.) : _____

Instructions spéciales de visionnement ou d'audition, s'il y a lieu :

Article 2

Titre ou description :

Rôle du candidat :

Date d'achèvement :

Brève description de la façon dont ce matériel se rapporte au projet proposé :

Durée : _____ Numéro de piste : _____ Temps indiqué : _____

Type de fichier (CD, DVD, clé USB, .wma, .mp3, .mov, etc.) : _____

Instructions spéciales de visionnement ou d'audition, s'il y a lieu :

PARTIE E – LISTE DE VÉRIFICATION

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint toute la documentation d'appui requise. Assurez-vous également d'inscrire votre nom sur tous les articles.

Vous devez joindre à votre demande la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre où ils sont mentionnés.

- Identification du candidat
- Déclaration (**signature originale** requise)
- Soutien pour l'accès aux services, le cas échéant
- Partie A – Nom et lieu de résidence du candidat
- Partie B – Description de la subvention demandée Partie C – Documentation d'appui

Pour tous les candidats

- Un document d'une page décrivant le motif et l'objet de votre voyage (maximum d'**une page**)
- Des images numériques et/ou des articles audiovisuels ou audio
- Une liste de toute autre aide financière demandée ou reçue pour ce voyage
- Un devis des frais de déplacement émis par une compagnie de transport ou une agence de voyages
- Une lettre du directeur de votre programme d'études supérieures (pour les étudiants des cycles supérieurs seulement)
- Un curriculum vitæ à jour (maximum de **trois pages**)
- Pour les projets impliquant une activité ayant des enjeux d'éthique ou de sécurité potentiels : autorisations, exonérations, lettres ou autres documents qui indiqueront comment ces éléments seront gérés.

Pour les critiques et les conservateurs indépendants seulement

- Une description du programme de travail proposé
- Des copies de trois textes dont vous êtes l'auteur et qui ont été publiés.

Voyage de présentation

- La lettre d'invitation
- Une lettre dans laquelle l'organisme d'accueil confirme son intention de soit verser un cachet ou des honoraires pour la présentation/activité, ou de fournir des contributions en nature
- Dans le cas d'une participation à un groupe d'experts, un extrait ou un résumé du document que vous présenterez.

Voyage pour participer à des résidences d'artistes

- La lettre d'invitation
- Une confirmation écrite décrivant la contribution financière de l'organisme d'accueil
- Une description des établissements (ateliers de travail ou établissements de recherche).

Partie C – Documentation d'appui (suite)

Voyage de perfectionnement professionnel y inclut les activités d'accès aux marchés

- Des renseignements sur l'activité de perfectionnement professionnel ou d'accès aux marchés
- Une brève description, une brochure produite ou un lien (adresse URL) vers le site web de l'organisme hôte ou du professionnel des arts ou de la culture, expliquant bien le contexte propre à l'activité de perfectionnement professionnel ou d'accès aux marchés

Voyage lié à des activités de collaboration entre les artistes et la communauté (PCAC)

- Une ou des lettres confirmant le projet de collaboration avec la communauté
- Partie D2 – Description détaillée du matériel d'appui audiovisuel soumis
OU
- Partie D3 – Description détaillée du matériel d'appui audiovisuel soumis

Envoyez votre demande à l'adresse suivante :

Bureau Inter-arts

Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Formulaire d'auto-identification volontaire (voir le formulaire qui suit)

Le Conseil des arts vous encourage à remplir le formulaire d'auto-identification volontaire qui lui permettra de déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Le Conseil des arts invite également toute personne faisant partie de la présentation d'une demande de subvention à remplir le formulaire. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité et le mérite artistique de votre demande.



Formulaire d'auto-identification volontaire

Le Conseil des arts du Canada est une société d'État fédérale créée par une loi du Parlement et ayant certaines obligations juridiques en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* protège les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire.

Le Conseil des arts du Canada a pour mandat de favoriser l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art. De plus, il souhaite renforcer son action positive auprès de tous les artistes professionnels canadiens. Le Conseil des arts pourra mieux atteindre ces objectifs s'il obtient de plus amples renseignements sur les candidats qui soumettent une demande à ses programmes et sur ceux qui obtiennent du financement.

Le Conseil des arts du Canada souscrit aux principes de l'équité, de la diversité et de l'inclusion lorsqu'il accorde des subventions et fournit des services aux artistes professionnels et aux organismes artistiques. Ses politiques reflètent la réalité à la fois riche et complexe du Canada. Grâce à sa perspective nationale unique, le Conseil des arts identifie et traite les problèmes entravant l'accès à ses programmes. Ces problèmes peuvent être liés, entre autres, à la région de provenance, à la culture, à la race, à l'âge, à la langue, à l'appartenance à une communauté autochtone, à un handicap ou au sexe.

Le Conseil des arts du Canada vous encourage donc à remplir le présent formulaire d'auto-identification volontaire, qui lui permettra de déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Le Conseil des arts invite également toute personne faisant partie de la présentation d'une demande de subvention à remplir le formulaire.

Ce formulaire sera mis à part des formulaires de demande de subvention. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité d'une demande.

Que fera le Conseil des arts du Canada de l'information qui lui est fournie?

Le formulaire d'auto-identification volontaire pourrait servir, entre autres :

- à produire des statistiques permettant de mesurer l'incidence du soutien financier et de relever les failles à cet égard;
- à veiller à ce que la composition des comités d'évaluation par les pairs, des comités consultatifs et des groupes de travail reflète la diversité de la population;
- à recueillir de l'information qui lui permettra d'évaluer, de réviser et de concevoir les programmes de subventions;
- à planifier des activités et des objectifs de rayonnement;
- à soumettre des rapports au conseil d'administration et aux comités du Conseil des arts du Canada;
- à échanger des renseignements avec des ministères, d'autres organismes gouvernementaux et des entrepreneurs avec lesquels il a conclu une entente d'échange de données (voir le paragraphe sur le consentement à la page 5);
- à identifier des priorités de financement parmi les demandes d'aide jugées de qualité équivalente par les comités d'évaluation.

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.

NOM : _____

Comment le Conseil des arts du Canada protégera-t-il l'information qui lui est fournie?

En soumettant vos renseignements personnels, vous consentez à ce qu'ils soient recueillis, utilisés et divulgués conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Le Conseil des arts du Canada utilisera l'information ou la divulguera uniquement aux fins stipulées. Pour tout autre usage des renseignements, il doit d'abord obtenir un consentement écrit.

Pour toute question au sujet de la communication de l'information figurant dans le formulaire d'auto-identification volontaire, veuillez joindre un agent d'information, Services aux arts, au 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 5060, ou par courriel à info@conseildesarts.ca.

Veillez remplir le formulaire révisé qui suit même si vous avez déjà fourni auparavant des renseignements aux fins d'auto-identification volontaire. Le Conseil des arts du Canada conservera vos renseignements personnels dans divers fichiers réservés à cette fin dont vous trouverez une description dans *Info Source*.

Pour accéder à vos renseignements personnels ou les modifier, vous devez en donner une description précise à la coordonnatrice du bureau de l'Accès à l'information et aux renseignements personnels (AIPRP) du Conseil des arts du Canada à l'adresse suivante :

**Coordonnatrice de l'AIPRP
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C.P. 1047
Ottawa ON K1P 5V8**

atip-aiprp@conseildesarts.ca

Téléphone : 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4696

ATS : 1-866-585-5559

Télécopieur : 613-566-4390

Il suffira d'environ 10 minutes pour remplir le formulaire.

NOM : _____

Nom :	
_____	_____
Nom de famille	Prénom
Année de naissance : _____	
Lieu de résidence :	
Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____	
Province ou territoire : _____	Code postal : _____
Région :	
Quel endroit au Canada considérez-vous comme votre lieu de résidence permanent? (Il peut être différent du lieu de résidence actuel.)	
Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____	
Province ou territoire : _____	
Sexe :	
<input type="checkbox"/> Femme	
<input type="checkbox"/> Homme	
<input type="checkbox"/> Transgenre	
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____	
Citoyenneté :	
Veuillez cocher la case appropriée.	
<input type="checkbox"/> Citoyen canadien	
<input type="checkbox"/> Résident permanent (selon la définition donnée par Citoyenneté et Immigration Canada)	
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____	
Nouvel arrivant ou immigrant :	
Veuillez cocher la case si vous êtes :	
<input type="checkbox"/> nouvel arrivant ou immigrant au Canada	
Si vous avez coché cette case, veuillez indiquer la date de votre arrivée au Canada : _____	

NOM : _____

Langues officielles :

Dans laquelle des deux langues officielles préférez-vous communiquer?

- Français
- Anglais

Langue maternelle :

Cochez une ou plusieurs cases, pour indiquer la (ou les) langue(s) que vous avez apprise(s) en premier et que vous comprenez encore :

- Français
- Anglais
- Inuktitut
- Autre langue autochtone (veuillez préciser) : _____
- Langue des signes (veuillez préciser) : _____
- Autre langue (veuillez préciser) : _____

Communautés de langue officielle en situation minoritaire :

L'expression communautés de langue officielle en situation minoritaire s'entend d'un groupe qui parle la même langue (le français ou l'anglais) lorsque celle-ci est différente de celle de la majorité linguistique de la province ou du territoire où vit ce groupe, selon la définition donnée à l'article 41 de la [Loi sur les langues officielles](#).

Si vous êtes membre d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire, veuillez cocher la case appropriée.

- Francophone en situation minoritaire
- Anglophone en situation minoritaire

Autochtones et Premières nations :

Si vous êtes autochtone ou membre d'une Première nation, cochez la case appropriée :

- Premières nations
- Métis
- Inuit

NOM : _____

Origine ethnoculturelle :

Êtes-vous (ne cochez qu'une case) :

- Indigène de l'extérieur du Canada** (p. ex., Maori de la Nouvelle-Zélande, Sami de la Norvège, Quechua du Pérou).
Veuillez préciser : _____
- Personne d'origine africaine, asiatique, moyen-orientale, latino-américaine ou mixte** – origine mixte signifie que vos origines comprennent au moins l'un des groupes mentionnés (Ceux-ci font partie de la « **minorité visible** » au sens de la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#)).
Veuillez préciser : _____
- Autre** (veuillez préciser) : _____

Personne présentant un handicap :

Si vous êtes une personne handicapée, cochez la case ci-dessous :

- Veuillez préciser : _____

CONSENTEMENT À FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Consentement à la communication des renseignements personnels :

Veuillez cocher la case appropriée.

- Je consens à ce que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux et à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.
- Je ne souhaite pas que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux ni à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.

J'ai signé à l'endroit ci-dessous pour affirmer que j'accepte ce qui suit :

- J'ai fourni des renseignements personnels dans le présent formulaire à la condition qu'ils ne servent qu'aux fins qui y sont stipulées et que le Conseil des arts du Canada demande mon consentement écrit avant de les utiliser autrement.
- L'information que j'ai fournie est exacte et complète.

Nom : _____

Signature : _____ **Date :** _____

Si vous remplissez une version imprimée de ce formulaire, veuillez le signer à la main (et non fournir une photocopie). Dans le cas d'une demande remplie en ligne, votre adresse électronique sera considérée comme votre signature.

À L'USAGE EXCLUSIF DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA – Numéro du contact : _____